

Enseignement Médical - Niveau I - EM1
STCW 2010 - Règles VI/4 - Sections A-VI/4 - Tableau A-VI/4

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation à l'enseignement médical - Niv. I, menant au certificat correspondant.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

Par un apport de connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord, d'activer, de participer à une consultation télé-médicale de niveau 1 avec le CCMM de Toulouse, de procéder à une aide médicale en mer. Il (elle) sera également en mesure d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

Tout marin, à bord d'un navire armé avec rôle d'équipage, de J.B inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, désigné pour dispenser ou assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord, en l'absence de médecin embarqué.

Une attestation de visite médicale (- de 1 an) valide et certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation.

Pas de prérequis formation.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 ;

Avoir suivi, participé à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise.

Une évaluation continue est réalisée par les formateurs. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation.

Formation soumise à une revalidation quinquennale.

Durée, modalités, effectifs par session

16h dont, 8h de formation théorique et 8h de formation pratique.

Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...).

Possibilité de stage INTRA.

12 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

Formation composée de 3 U.V. (unités de valeur) :

v U.V.- PSC1 (**premiers secours civiques de niveau 1**) de 12h.

v U.V.- HPR (**Hygiène et prévention des risques**) de 3h.

v U.V.- AMMCT1 (**Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niveau 1**) de 1h.

Intervenant(s)(es)

Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme pour l'UV PSC1.

Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, pour les U.V. HPR et AMMCT1).